



SNES dans le GARD



L'ÉDUCATION, L'ENSEIGNEMENT, LA RECHERCHE, LA CULTURE

Périodique Trimestriel de la FSU
Section du Gard
Abonnement annuel 3 €

Pour 30. Directeur de la publication : Michel JOUVE. CPPAP n° 1110 S 07746.

Septembre 2010 - supplément au n° 63

ISSN 1261-2189

ÉDITO

Grève le lundi 6 septembre dans les collèges et les lycées pour dénoncer la politique éducative actuelle, grève le mardi 7 septembre avec l'ensemble des salariés contre le projet gouvernemental de réforme des retraites... Mais quelle mouche a donc piqué le SNES pour décider de 2 journées de grève dès le 1er jour de fonctionnement normal des établissements ?

D'autant plus que les dossiers de l'École et des retraites ne sont pas si essentiels... Les sujets majeurs qui ont émergé de la torpeur de l'été se situaient davantage du côté de la sécurité de nos concitoyens, successivement menacée par le laxisme et la démission des parents des mineurs délinquants, puis par les criminels d'origine étrangère, enfin par des hordes de Roms ! Suppression des allocations familiales, déchéance de nationalité, reconduite à la frontière –pardon, « retour volontaire »- : à chaque situation sa solution miracle. La méthode est connue, triste tentative de diversion d'un pouvoir déconnecté des préoccupations de la population, englué dans des affaires de conflits d'intérêt et de collusion avec les grands argentiers, et qui s'engouffre dans les thèmes et la rhétorique populistes pour recentrer l'attention sur lui. Mais la recette ne prend plus, et ne suffira pas à éteindre le mécontentement de tous les salariés, les chômeurs, les précaires, les retraités qui subissent de plein fouet les effets d'une politique injuste et brutale, et qui s'est exprimé massivement le 24 juin avec plus de 2 millions dans la rue.

Avec 16000 nouvelles suppressions de postes, la rentrée dans les établissements est marquée par la mise en place d'une réforme des lycées rejetée par la grande majorité des personnels, du livret de compétences dans les collèges qui enferme les élèves dans un socle commun étriqué, par le nouveau dispositif d'affectation des stagiaires –les fameux berceaux– qui résume à lui seul le peu de considération faite de nos métiers et de notre professionnalité.

Car pour l'École ou pour le système des retraites, c'est bien du même projet de société qu'il s'agit, dicté par les dogmes libéraux du gouvernement Sarkozy : toujours plus d'individualisation, de concurrence, de rentabilité, au détriment de l'intérêt général et des solidarités.

C'est pour cette raison que le SNES appelle à se mobiliser sur 2 journées dès la rentrée, pour marquer le caractère exceptionnel de la situation, et la nécessité d'une riposte à la hauteur. En espérant vous retrouver à nos côtés pour défendre une école et une société plus solidaires, nous vous souhaitons une bonne rentrée.

Bertrand HUMEAU
co-secrétaire départemental du SNES/GARD

LE SECRETARIAT
DÉPARTEMENTAL
DU SNES-GARD

VOUS SOUHAITE
À TOU(TE)S UNE

BONNE
RENTÉE
SYNDICALE !

SOMMAIRE

p 2-3 : 6 septembre : grève dans le 2nd degré

p 4 : infos pratiques rentrée

SUPPLÉMENT

Retraites : 7 mensonges démasqués

Rare et presque inédit : une grève à la rentrée dans l'Éducation Nationale !

Dès l'annonce, en juillet, de cette journée de grève du 6 septembre, divers journaux notaient le caractère "rare dans l'histoire de l'éducation nationale" d'un tel appel, le premier jour de fonctionnement normal des établissements. En effet, ces dernières années, la question d'une grève le jour de la rentrée avait été souvent abordée mais jamais concrétisée. Peut-être parce que nous pensions que mobiliser si tôt serait difficile. Ou alors parce que, dans le fond, ce n'est pas très drôle de renoncer à une rentrée tranquille où tout se déroule comme d'habitude, à l'une de ces journées où les élèves sont tout calme, tout sérieux, à ces premiers moments de pause où, bien requinqués par les vacances, on a encore le temps de discuter sereinement avec les collègues... Et puis, on n'a pas attendu notre ministre qui en appelle "au sens des responsabilités et au professionnalisme des enseignants" pour se faire tarauder par notre fameuse conscience professionnelle.

Sauf que, à situation exceptionnelle, réaction exceptionnelle. Et c'est peut-être bien notre "sens des responsabilités" et notre "professionnalisme" qui doit nous faire réagir aujourd'hui. Le constat est simple, nous l'avons tous fait. Les réformes successives qui donnent sa nouvelle direction à l'éducation nationale sont toutes dictées par un unique souci : celui de faire des économies, en supprimant des postes (16 000 en 2011). Le tout enrobé d'un sirop de prétextes pédagogiques, pour mieux faire passer la pilule auprès de l'opinion publique. Réforme de la formation des enseignants, réformes des lycées, augmentation du nombre d'élèves par classe, suppression des postes de COP, d'assistances sociales, de personnel de santé, assouplissement de la carte scolaire menant à des fermetures d'établissements, suppression de la notation des enseignants et nouvelles méthodes de "ressources humaines" et de "management...". Autant de coups qui portent atteinte au sens même de notre métier, autant de coups de canifs dans les missions pour lesquelles nous avons "signées" un jour.

Ainsi Monsieur le Ministre a bien raison : il est temps en effet d'en appeler à "notre sens des responsabilités" et de réaffirmer que l'éducation, l'avenir des enfants et d'un pays, ne peut être considéré comme une vulgaire marchandise qui doit toujours coûter moins au prétexte qu'elle ne "rapporte" rien d'immédiatement sonnante et trébuchante. "Ce n'est pas fréquent d'avoir un mouvement de grève le premier lundi de la rentrée" déclare Luc Chatel. Et il ajoute : "on va voir comment ça va se passer". Et bien, donnons lui à voir et à entendre !

6 SEPTEMBRE GRÈVE DANS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES Pour dénoncer la politique éducative actuelle Et exiger une réelle ambition pour l'école et pour l'avenir de la jeunesse

**Sit-in à 14h30 sur le parvis de la Maison Carrée à Nîmes
Venez témoigner des conditions de rentrée dans votre établissement**



POUR NOUS CONTACTER

SNES GARD - 26 bis rue Becdelièvre 30000 NÎMES

Tél. : 04.66.36.63.54 - Fax : 04.66.36.63.55

Bertrand HUMEAU : 06.87.01.96.75 ; Marie LEGAL : 06.13.83.90.56

Florence THIEBAUT : 06.37.97.63.05

SNES-GARD@wanadoo.fr - <http://pagesperso-orange.fr/snes-gard/>

LE "SCHÉMA D'EMPLOI" OU COMMENT SUPPRIMER 16 000 POSTES EN PLUS

Augmenter le nombre d'élèves par classe, fermer les petites écoles et les établissements en sous-effectif, remettre en question la scolarisation dès deux ans, supprimer les Rased, "rationaliser" l'offre éducative... ce ne sont pas les idées qui manquent à ceux qui pensent que : "la question des moyens (...) n'est pas la réponse aux problèmes de l'éducation nationale aujourd'hui. C'est une question d'organisation, d'efficacité du système de l'Éducation" (Luc Chatel).

RÉFORME DE LA FORMATION DES MAÎTRES

Et voilà, nous y sommes... Nos nouveaux collègues vont arriver et essayer les plâtres d'un nouveau dispositif de formation dont nous avons plus d'une fois dénoncé la dangerosité tant pour la qualité de l'enseignement que pour la situation de jeunes enseignants pressurés dans un souci d'efficacité et de rentabilité. La dénonciation de ce système par le Snes a convaincu plus d'un collègue : les tuteurs sont une denrée rare... Mais dans les salles des profs, c'est bien nous qui devons soutenir nos jeunes collègues et leurs élèves

QUEL SUIVI MÉDICO-SOCIAL POUR NOS ÉLÈVES ?

Les COP, on ne les voit déjà plus qu'une journée par semaine dans les collèges. Et puis on a bien compris aussi qu'on allait devoir les remplacer (t'as ton PDMF ?)... Les assistantes sociales sont priées de réfléchir à une nouvelle organisation de leur travail, de façon à éponger le non remplacement des départs en retraite et la fin de l'embauche de contractuels (t'as 20 euros à donner à la maman qui t'explique qu'à partir du 20 du mois, elle ne peut plus faire les courses ?)... Les postes supplémentaires d'infirmières attribués en Ambition Réussite ces dernières années sont récupérés à l'occasion d'un glissement sémantique intéressant (de "une infirmière présente chaque jour" à "un poste complet"... t'as ton AFPS ?)... Quant aux médecins scolaires qui arrivaient à passer quelques heures dans chaque établissement au prix d'un emploi du temps d'équilibriste, ils ne sont plus remplacés non plus (t'as un moment pour les visites médicales ?) ...

L'ÉVALUATION NOUVELLE EST ARRIVÉE...

...et elle nous est expliquée en termes venus d'une autre sphère dont nous nous méfions instinctivement... Ainsi, le nouveau mode d'évaluation est désigné dans les textes officiels comme un "outil essentiel du management" et comme un "levier important de la conduite du changement dans lequel s'est engagée l'administration". Cette évaluation entre dans le cadre de la réflexion sur "le coût et rendement des services publics". Basés sur un entretien avec le chef d'établissement et ne débouchant plus sur une note mais un compte-rendu, elle permettra "d'apprécier la valeur professionnelle des agents", d'évaluer "les résultats professionnels de l'agent au regard des objectifs qui lui ont été fixés". Autre entrée langagière : les établissements classés CLAIR (Collège Lycée Ambition Innovation Réussite) sont encouragés à développer des innovations dans le "champ des ressources humaines", (postes à profil, recrutement par le chef d'établissement, contractualisation...). Reste à débattre de ce qui se cache derrière ce nouveau jargon... et à faire la part des choses entre le moins "d'infantilisation" et le plus de mise au pas.

COORDONNÉES DES CORRESPONDANTS DU S2

Prénom NOM	Téléphone	Mail
Maya AMER-MOUSSA	06.28.06.73.01.	mayaamermoussa@yahoo.fr
Claire AZNAR	06.67.92.77.91.	cl.aznar@free.fr
Emmanuel BOIS	06.76.46.85.49	bois.emmanuel@laposte.net
Thierry CALMET		thierry.calmet@ac-montpellier.fr
Cécile HERNANDEZ	06.24.63.00.72.	cecilehernandez@orange.fr
Bertrand HUMEAU	06.85.35.40.22.	bhumeau@club-internet.fr
Thierry JOUVE	06.85.31.13.93	jomas40@wanadoo.fr
Marie LEGAL	06.13.83.90.56.	marie_legal@hotmail.com
Florence THIEBAUT	06.37.97.63.05	flo.thiebaut@laposte.net



CONTACT DE RENTRÉE

Les correspondants départementaux du SNES contacteront les S1 de chaque établissement entre le 1er et le 3 septembre afin de réunir un maximum d'informations sur les conditions de rentrée, informations que nous diffuserons lors de la conférence de presse de préparation de la grève du 6 septembre.

De votre côté, n'hésitez pas à nous faire connaître par mail les difficultés que vous rencontrez : postes vacants, suppressions de postes (enseignants, agents, infirmières, vies scolaires...), état des effectifs par classe, stagiaires en difficulté...



RETRAITES :

7 MENSONGES DÉMASQUÉS

L'heure est grave ! Si dans 2 mois, le projet de réforme des retraites du gouvernement n'est pas adopté au Parlement, nous aurons, par égoïsme et irresponsabilité, raté l'opportunité historique de sauver notre système de retraite par répartition, garant de notre stabilité sociale. Par bonheur, le gouvernement a trouvé la parade... Ce sera donc un allongement de la durée de cotisation à 42 ans pour tous, avec report de l'âge légal de départ en retraite à 62, et à 67 ans pour partir sans décote. La raison? L'allongement de l'espérance de vie. Ce lien allongement de la vie/ allongement du travail est posé comme une évidence. Pourtant, depuis 1945, notre PIB par tête n'a cessé d'augmenter, parce que notre productivité horaire est aujourd'hui une des plus fortes au monde. Notre pays s'est enrichi par notre travail à tous, et pour ce gouvernement, le résultat de cet enrichissement ne doit pas profiter à ceux qui en sont les artisans. **Avec ce projet de loi, le gouvernement évacue délibérément la question de la redistribution des richesses à la population, et pour s'en assurer, il s'efforce d'empêcher le débat en profitant de la crise actuelle pour jouer sur les peurs d'une population vulnérable et angoissée, n'hésitant pas à mentir pour faire passer son projet.**

« En bons pères de famille », nos parlementaires et ministres UMP nous proposent benoîtement de baisser nos salaires actuels et nos pensions futures, d'accroître les inégalités hommes/femmes, jeunes/anciens, malades/bien portants afin de permettre une solidarité réelle avec les classes aisées de notre pays, au nom de la justice et de l'équité. Pour nous, fonctionnaires, le programme est encore plus alléchant. Petit rattrapage à l'usage des sceptiques.

MENSONGE N° 1 Le « choc démographique »

Premier mensonge, l'augmentation mécanique du nombre de retraités, le fameux « choc démographique », met en péril notre équilibre social.

C'est vrai que le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) prévoit qu'on passera de 1,8 cotisant pour 1 retraité en 2008 à 1,2 en 2050. Mais dans un pays où la productivité de chaque actif n'a cessé d'augmenter au cours des dernières décennies, et continuera à le faire, et où le taux de renouvellement des générations est quasiment atteint, brandir la menace d'un choc démographique est une pure manipulation.

MENSONGE N° 2 Il faut travailler plus longtemps !

Deuxième mensonge, il n'y a pas d'autre solution que d'allonger la durée de cotisation et donc du travail. Pour un professeur entré au mieux dans

le métier à 24 ans, c'est une retraite effective à 66 ans. Pourtant, cet allongement n'est qu'un des 3 leviers existant pour réformer un système de répartition comme le nôtre, mais c'est celui qui repose exclusivement sur les salariés. Or, dans notre système, seuls les revenus du travail cotisent. Et ils cotisent de moins en moins bien : chômage endémique, à 9,5 % de la population active, explosion de la précarité, entrée sur le marché du travail retardée (27 ans en moyenne pour un premier emploi stable) et sortie précoce à 58 ans en moyenne par licenciements ou préretraites forcées, explosion du temps partiel contraint dans la population féminine en particulier... Toutes ces formes du travail « moderne » cotisent mal ou pas au système et le fragilisent. C'est bien des mesures fortes en faveur de l'emploi des jeunes, des seniors et des femmes qu'il faut mettre en œuvre, et autrement que par des contrats aidés qui exonèrent les entreprises de charges sociales. Dans un pays où le chômage de masse est continu depuis 30 ans, contraindre au travail plus longtemps ceux qui sont déjà dans l'emploi est une véritable indécence.

MENSONGE N° 3
Il n'y a plus d'argent !

Troisième mensonge, il n'y a plus d'argent, et il faut donc se serrer la ceinture.

Dans notre pays qui est un des plus riches de la planète, l'argent existe bel et bien, à condition qu'on veuille le voir. En effet, si les revenus du travail cotisent, les revenus générés par le capital (stock-options, intéressement, dividendes des actionnaires....) sont en revanche exclus de cotisation. Mais au cours de ces 25 dernières années, les revenus du capital, qui représentaient 30% de la richesse produite en France, s'élèvent aujourd'hui à 40%, ceux produits par le travail passant dans le même temps de 70 à 60 %. Arc-bouté sur une posture fermement idéologique, le gouvernement refuse de considérer ces masses financières dans son projet de loi et assure sa protection au monde du capital : bouclier fiscal, niches en tout genre, exonérations fiscales et sociales pour les grandes entreprises... Dans un souci de justice sociale, l'État-UMP estime que c'est aux salariés d'assurer l'essentiel de l'effort demandé : 87% des financements requis viendront directement des salariés, 13 % seront consentis par les revenus du capital. Mieux encore, c'est ce monde du capital qui bénéficie de toutes les attentions du gouvernement : sauvetage du système financier par des prêts massifs aux banques, exonérations d'impôts considérables et sans contrepartie aux entreprises sans aucune distinction, baisse des impôts des catégories les plus aisées.... au prix d'une dette aujourd'hui faramineuse. Si les taux d'imposition de 2000 avaient été maintenus, ce sont 20 à 25 milliards d'euros de recettes annuelles supplémentaires que l'État aurait à disposition. De quoi regarder les 32 milliards de déficit actuel des régimes de retraite d'un autre œil.



MENSONGE N° 4
Réforme juste !

Quatrième mensonge, la réforme décidée par le gouvernement est inspirée par l'égalité et la justice sociale.

Qu'on en juge : le futur dispositif prévoit de sacrifier tous ceux qui ont une carrière courte et/ou discontinue : les jeunes (27 ans en moyenne pour le premier emploi stable), les femmes (gros bataillon du temps partiel), ceux qui exercent les métiers les plus pénibles (et dont l'espérance de vie est plus réduite), ceux qui ont connu le chômage (9,5% de la PA aujourd'hui, et 1 salarié sur 2 n'est pas en activité à 60 ans!), autant dire tout le monde ou presque! Pour tous ceux-là, la durée de cotisation requise ne sera atteinte que très tardivement, voire jamais, car la fatigue, la maladie, la discrimination par l'âge se chargeront de les exclure du travail. Pour ceux qui ont un travail pénible, il faudra faire acter cette pénibilité, par une démarche individuelle auprès d'un médecin pour bénéficier de conditions de retraites compensatoires. Prière de développer son cancer avant 60 ans, donc. Et pour l'Éducation Nationale, quelle définition de la pénibilité ? Quant à ceux qui ont commencé tôt à travailler, ils seront obligés de continuer bien au delà des annuités requises!

Un mot sur les femmes, quand même. Une broutille, dans notre profession féminisée à 65 %. Jusqu'alors, les mères de 3 enfants pouvaient partir en retraite sans décote après 15 ans de service. Dans un véritable souci d'égalité, le projet de loi met fin à ce dispositif, dans un pays qui manque chroniquement de place en crèche ou de nourrice, et où de nombreuses mères fonctionnaires s'arrêtent le temps d'un congé parental, ou retravaillent à temps partiel. Et pour lever toute ambiguïté sur les intentions, le gouvernement oblige les femmes qui pourraient encore, compte tenu de leur âge, échapper à cette régression, à quitter immédiatement leur travail avant la mise en place du nouveau système. Sous le coup de l'émotion, on se dit alors qu'il vaut mieux être bien accompagnée par un conjoint, ni précaire, ni malade, ni chômeur, et accepter de renoncer aux acquis du féminisme. Bref, devenir une femme moderne. On en viendrait presque à attendre une loi obligeant les hommes à la grossesse. Au nom de l'équité.

MENSONGE N° 5
Il y a urgence !

Alors aujourd'hui, il faut rassurer les spéculateurs qui jouent avec les dettes des États pour s'enrichir et menacent de faire perdre à la France sa précieuse « bonne note » de bon payeur...

et c'est bien là la seule raison de l'urgence, le cinquième mensonge.

Car aucune démocratie digne de ce nom ne peut réformer à la hussarde contre sa population. Le gouvernement n'agit donc pas par souci du mieux-vivre des citoyens. Il espère opportunément profiter de la pression des marchés pour façonner un pays nouveau, libéré des charges collectives qui s'incarnent en particulier dans les mécanismes de solidarité et les services publics.

MENSONGE N° 6
Pas touche au système
par répartition !

Sixième mensonge: par cette réforme, le gouvernement sauvegarde le principe de solidarité sur lequel repose le système par répartition.

Faux et pervers. Parce que devant un tel démembrement du système, devant un tel délitement des situations d'emplois, noyés dans autant de messages toujours plus catastrophistes, on ne peut que comprendre le recours de plus en plus important à des solutions individuelles d'épargne-retraite complémentaire. Cercle vicieux et pervers. L'assiette de cotisation, déjà réduite et fragile, se restreint plus encore, car tous ces contrats d'assurance-vie, vendus chèrement par les banques et les sociétés d'assurance, sont... exonérés de cotisations, bien sûr!

MENSONGE N° 7
Pas touche au niveau
des pensions !

Septième mensonge, cette réforme permettra de maintenir le niveau actuel des pensions.

Faux, et nos salaires en prendront au passage un coup supplémentaire. Les précédentes réformes de 1993 et 2003 ont déjà entraîné une baisse de 15 à 20% des pensions. Pour nous, fonctionnaires, c'est encore mieux : alors que notre pouvoir d'achat n'a cessé de reculer depuis 20 ans, alors que nos salaires ne suivent même pas la hausse de l'inflation, alors que les départs en retraite ne sont pas compensés augmentant ainsi nos charges de travail, alors qu'à qualification équivalente, nous sommes moins payés que dans le privé, alors que nous ne cotisons pas collectivement à des caisses complémentaires de retraites obligatoires comme le privé, ce projet de loi prévoit que notre taux de prélèvement passera de 7,85% à 10,55%, pour l'aligner sur le privé. Dans la foulée, le gouvernement annonce que les salaires de la Fonction publique vont être gelés. Équité, on vous dit. La raison de cet acharnement est que les salaires et les pensions de la Fonction Publique sont inscrits au budget de l'État. Tailler dans cette masse, c'est faire d'une pierre 2 coups : réduire les dépenses publiques et restreindre l'action des services publics afin de continuer à transférer ses missions au privé.



Alors les jeux sont-ils faits?

Dans une démocratie autoritaire, certainement. L'annonce d'un « projet » a valeur de loi. Les commentaires désabusés sont grimés en débat, et le Parlement devient chambre d'enregistrement après le rituel des milliers d'amendements. Il est possible que nous en prenions le chemin.

Dans ce texte gouvernemental, c'est bien plus qu'une réforme des retraites qui s'exprime, c'est un véritable projet de société. Et cela, sans débat avec les citoyens.

Allons nous l'accepter? Avons-nous renoncé à notre citoyenneté? Sommes-nous redevenus des sujets, soumis au fait du prince et de ses seconds couteaux ?

Nous devons, chacun, nous poser ces questions, maintenant. C'est une croisée des chemins idéologique, politique et philosophique.

Et si nous choisissons de garder notre statut de citoyen, alors nous serons en manifestation et en grève, le 6 et le 7 septembre, et encore dans la rue les semaines qui suivront, et à l'écoute des quelques réels débats qui se cachent dans nos radios et nos télévisions, et discuter avec nos collègues, nos familles, nos amis, et échanger avec les militants de tout bord, qui tout l'été, ont arpenté le pavé, et lire les points de vue des uns et des autres, pour **comprendre, adhérer ou s'opposer en conscience, en citoyen, en hommes et en femmes libres.**

Pour les syndiqués de la FSU

CDFD élargi, ordre du jour "Rentrée, Retraites"

mercredi 15 septembre, 9h30 - 17h

au siège départemental, 26b, rue becdelièvre, 30900 Nîmes.

Application du droit syndical dans la Fonction Publique d'État

Autorisation spéciale d'absence - articles 12 et 13 du décret 82-447 du 28-05-1982

